

Date de la convocation
2.04.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six
le huit avril,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoint ; M. AUCHER,
M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON,
Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme LEGEARD, Mme BLONDEL, M. GANDIER, Mme MULA
Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Céline BLONDEL à M. Gilles ROUX
Pouvoir de Mme Isabelle MULA à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Modification du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au renouvellement
du Conseil Municipal**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que depuis l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable
M57, un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a été approuvé par la Commune de
Loudun par délibération du 20 décembre 2023.

Ce RBF, valable pour la durée d'une mandature, dont le contenu est défini par le
Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- **décrire les procédures internes** de la mairie en formalisant les principales
règles budgétaires et comptables,
- **regrouper dans un document unique** les règles fondamentales auxquelles
sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,
- En tant que document de référence, le RBF constitue un guide répertoriant les
différentes réglementations qu'il convient de suivre dans le cadre des
procédures inhérentes à l'ensemble de ces domaines,
- rappeler les normes et **respecter le principe de permanence des méthodes,**
- **formaliser et sécuriser le dispositif des Autorisations de Programmes (AP)
et de Crédits de Paiements (CP).**

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :17 AVR. 2026.....

Publié le :17 AVR. 2026.....

Notifié le :

Ce RBF est conçu à l'attention des agents de l'administration et des élus, et retranscrit de façon cohérente et harmonieuse l'ensemble des règles juridiques et financières ainsi que les pratiques existantes.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, Il peut être adopté avec ou sans révision.

Afin de tenir compte de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires ainsi que du transfert de la gestion des recettes au SFACT, il est proposé de réviser le RBF.

Le RBF comporte toujours 9 parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier comme suit :

- rappel des grands principes budgétaires et comptables
- les documents budgétaires et comptables
- la structure budgétaire
- la préparation budgétaire
- l'exécution budgétaire
- les opérations de fin d'année
- la gestion pluriannuelle
- la gestion patrimoniale
- la gestion des subventions

Il comprend également des annexes, portant sur :

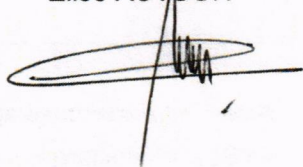
- la nomenclature analytique interne pour le budget principal, (informative et révisable autant que de besoin en fonction de l'évolution des statuts et des services) ;
- la délibération portant fixation de la durée des amortissements tenant compte de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Sécurité et Développement durable » du 7 avril 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) modifié du budget de la ville de Loudun présenté et ses budgets annexes (cinéma et lotissements) et rattaché ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

